


DOCUMENT 1.1 : Les principes démocratiques

Plusieurs principes essentiels sont aux fondements d'une démocratie.

PRINCIPE	DESCRIPTION
<p>DROITS ET LIBERTÉS FONDAMENTALES</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Toute personne vivant dans une démocratie a des droits garantis, tels que la liberté d'opinion et d'expression, la liberté de religion et le droit d'association. • Au Canada, nos libertés sont protégées par la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i>, qui fait partie de notre constitution. • La Charte garantit également nos droits, dont le droit à l'égalité. Une personne ne peut pas faire l'objet de discrimination fondée sur son identité raciale, sa religion, son origine ethnique, sa langue, son sexe ou son orientation sexuelle, par exemple. D'autres critères ont et peuvent être ajoutés au fur et à mesure que la société évolue. • Dans la plupart des démocraties, les individus sont considérés comme égaux devant la loi du pays.
<p>ÉLECTIONS LIBRES ET ÉQUITABLES</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Les adultes possédant la citoyenneté peuvent se présenter à des fonctions publiques. • Les adultes possédant la citoyenneté ont le droit de voter aux élections pour choisir les personnes qui les représenteront. • Les élections se déroulent à intervalle régulier et sans influence ni intimidation. • Toute personne candidate et tout parti ont une chance de faire connaître leurs idées et de rivaliser pour obtenir du soutien. Les résultats reflètent la volonté du peuple. • Au Canada, des élections pour choisir un gouvernement fédéral doivent être organisées au moins tous les cinq ans.
<p>RESPONSABILITÉ ET TRANSPARENCE</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Les personnes élues sont responsables de leurs actes. Elles doivent exercer leurs fonctions conformément aux souhaits des personnes qu'elles représentent, et non pour servir leurs propres intérêts. • Au Canada, les personnes élues se prêtent à des exercices telles que des périodes de questions, afin de rendre compte de leurs actions et de répondre aux questions des partis d'opposition. Elles participent également à des rencontres avec le public. • Dans une démocratie, la presse s'assure que le gouvernement rende des comptes et s'assure d'informer la population.
<p>ÉTAT DE DROIT</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • La loi est appliquée de manière juste, égale et uniforme. Tout le monde, y compris les fonctionnaires, doit obéir à la loi : personne n'est au-dessus de la loi. • Cela signifie que les gouvernements ne peuvent punir les gens que s'ils ont enfreint la loi. • Toute personne a la responsabilité de respecter les lois du pays où elle se trouve, même si elle est en désaccord avec ces lois.
<p>PARTICIPATION CITOYENNE</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Une démocratie exige la participation des citoyennes et citoyens. • La participation citoyenne peut comprendre : le fait de voter, de s'informer, de débattre d'enjeux, d'assister à des assemblées citoyennes, de payer des impôts, de faire partie d'un jury ou de manifester. • L'ensemble des citoyennes et citoyens d'une démocratie ont la responsabilité de défendre et de soutenir ces principes.